

## « Habiter Mieux » : Comment financer les travaux dans votre logement ?

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) participe au financement de vos travaux et vous accompagne dans votre projet



« Habiter Mieux » : Comment financer les travaux dans votre logement ?

### Communiqué de la préfecture du Gers

Vous êtes propriétaire du logement que vous habitez et celui-ci a plus de 15 ans. Des travaux sont nécessaires pour rendre votre habitation plus confortable, saine ou fonctionnelle.

Il peut s'agir par exemple de travaux concernant l'installation d'un monte-escalier ou l'adaptation d'une salle de bain. L'installation ou la rénovation des réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz, le confortement des fondations ou le remplacement d'une toiture peuvent aussi être concernés. Vous souhaitez isoler votre logement ou installer un système de chauffage plus économe ? N'attendez pas l'hiver.

Les conseillers du Point Rénovation Info Service de l'ADIL du Gers (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) sont à votre service pour vous renseigner. Vous serez orientés vers l'opérateur-conseil de votre secteur. Agréé par l'État, cet opérateur vous accompagnera dans votre projet de travaux et le montage de votre dossier de demande d'aide.

D'autres aides existent (collectivités territoriales, crédit d'impôt, caisse de retraite...) et peuvent être cumulées avec les subventions de l'Anah. Sous conditions de ressources, ces aides peuvent prendre en charge une grande partie de vos travaux.

Par exemple, une personne ayant des problèmes pour se mouvoir a pu adapter sa salle de bain. Grâce au conseil de l'opérateur, elle a également pu entreprendre des travaux d'économie d'énergie. Le cumul des différentes aides lui a permis de financer 80 % du montant total des travaux.

Contact : ADIL du Gers – 81, route de Pessan, BP 40571, 32022 Auch Cedex 9 Tél. : 05 81 32 35 05

Courriel : [direction@adil32.org](mailto:direction@adil32.org)

Le nouveau service en ligne [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) vous permet de faire vous-même la demande d'aide qui correspond à votre projet de travaux sur internet. Munissez-vous de votre numéro d'avis d'imposition, de votre numéro fiscal et vérifiez votre éligibilité 7 jours sur 7, 24h sur 24 sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)